

LE CANADA

JEUDI 13 FEVRIER 1890

BEAUX JOURS

Barnell demande le rappel de l'Acte de Coercition.

L. A. Fréchet est complètement rétabli.

New-York voudrait remettre à 1895 l'Exposition Universelle.

Lire en Ire page une très intéressante dépêche sur les prochaines élections en Allemagne.

Le candidat gladstonien a fait un gain de 700 voix dans l'artick avant hier.

La Russie va construire un chemin long de 4,375 milles et devant coûter près de 127 millions de piastres.

Le bill concernant les degrés universitaires a été la pour la seconde fois au Conseil législatif hier.

On dit que la Chambre de Québec s'ajournera ce soir jusqu'à lundi prochain.

M. L. P. Pellatier est devenu hostile à Laval.

Hier soir, au Mock Parliament de Montréal M. Mosher, correspondant de l'Empire, a été l'un des champions de la langue française.

En refusant de prêter le Times pour ses falsifications de lettres et de documents dans l'affaire Parnell, le gouvernement anglais perd une forte partie du peu de prestige dont il pouvait encore jouir.

Québec doit être doté d'un nouveau journal quotidien l'Indépendant, qui sera publié dans les deux langues.

Un feu a détruit à Paris, la bibliothèque Osborne, évaluée à \$400,000, contenant les documents uniques de la période Cromwell et Stuart dans l'histoire d'Angleterre.

La législature de New-York doit passer une loi qui oblige les banques à faire chaque semaine le paiement des salaires des ouvriers.

Il existe déjà une loi de ce genre dans l'Etat du Massachusetts, et au Canada le paiement à la semaine est un système qui commence à être assez répandu.

La mission de non-confiance de M. Prud'homme contre le gouvernement manitobain au sujet de langue française, réunit 11 voix contre 24.

M. Prud'homme a fait un très fort discours. Il a passé en revue les débuts de la confédération pour prouver les droits de la minorité.

Le mouvement intellectuel en France durant l'année 1889.

Pendant le cours de l'année dernière, le service du dépôt legal a enregistré 14,849 ouvrages imprimés et 5,574 compositions musicales.

Dans le même laps de temps, il a été publié 926 journaux, dont un plus de la moitié en province.

Si le projet de loi de M. L. O. David est accepté à Québec tous les organes, teurs de bazars et de loteries devront s'adresser à l'ancien ou gouvernement pour obtenir l'autorisation nécessaire.

L'honorable M. Mercier présente un projet de loi qui intéresse les margilliers.

Il déclare que, le on avant le premier jour de février de chaque année, tout margillier sortant de charge, dans la province de Québec, doit rendre à la fabrique de sa paroisse, un compte fidèle de son administration des fonds de cette paroisse, et de ses recettes et dépenses pour l'année finissant le trentième jour du mois de décembre précédent.

Si le projet de loi de M. L. O. David est accepté à Québec tous les organes, teurs de bazars et de loteries devront s'adresser à l'ancien ou gouvernement pour obtenir l'autorisation nécessaire.

L'honorable M. Mercier présente un projet de loi qui intéresse les margilliers.

Il déclare que, le on avant le premier jour de février de chaque année, tout margillier sortant de charge, dans la province de Québec, doit rendre à la fabrique de sa paroisse, un compte fidèle de son administration des fonds de cette paroisse, et de ses recettes et dépenses pour l'année finissant le trentième jour du mois de décembre précédent.

Si le projet de loi de M. L. O. David est accepté à Québec tous les organes, teurs de bazars et de loteries devront s'adresser à l'ancien ou gouvernement pour obtenir l'autorisation nécessaire.

L'honorable M. Mercier présente un projet de loi qui intéresse les margilliers.

Il déclare que, le on avant le premier jour de février de chaque année, tout margillier sortant de charge, dans la province de Québec, doit rendre à la fabrique de sa paroisse, un compte fidèle de son administration des fonds de cette paroisse, et de ses recettes et dépenses pour l'année finissant le trentième jour du mois de décembre précédent.

Si le projet de loi de M. L. O. David est accepté à Québec tous les organes, teurs de bazars et de loteries devront s'adresser à l'ancien ou gouvernement pour obtenir l'autorisation nécessaire.

L'honorable M. Mercier présente un projet de loi qui intéresse les margilliers.

Il déclare que, le on avant le premier jour de février de chaque année, tout margillier sortant de charge, dans la province de Québec, doit rendre à la fabrique de sa paroisse, un compte fidèle de son administration des fonds de cette paroisse, et de ses recettes et dépenses pour l'année finissant le trentième jour du mois de décembre précédent.

Si le projet de loi de M. L. O. David est accepté à Québec tous les organes, teurs de bazars et de loteries devront s'adresser à l'ancien ou gouvernement pour obtenir l'autorisation nécessaire.

L'honorable M. Mercier présente un projet de loi qui intéresse les margilliers.

Il déclare que, le on avant le premier jour de février de chaque année, tout margillier sortant de charge, dans la province de Québec, doit rendre à la fabrique de sa paroisse, un compte fidèle de son administration des fonds de cette paroisse, et de ses recettes et dépenses pour l'année finissant le trentième jour du mois de décembre précédent.

Si le projet de loi de M. L. O. David est accepté à Québec tous les organes, teurs de bazars et de loteries devront s'adresser à l'ancien ou gouvernement pour obtenir l'autorisation nécessaire.

L'honorable M. Mercier présente un projet de loi qui intéresse les margilliers.

Il déclare que, le on avant le premier jour de février de chaque année, tout margillier sortant de charge, dans la province de Québec, doit rendre à la fabrique de sa paroisse, un compte fidèle de son administration des fonds de cette paroisse, et de ses recettes et dépenses pour l'année finissant le trentième jour du mois de décembre précédent.

Si le projet de loi de M. L. O. David est accepté à Québec tous les organes, teurs de bazars et de loteries devront s'adresser à l'ancien ou gouvernement pour obtenir l'autorisation nécessaire.

L'honorable M. Mercier présente un projet de loi qui intéresse les margilliers.

Il déclare que, le on avant le premier jour de février de chaque année, tout margillier sortant de charge, dans la province de Québec, doit rendre à la fabrique de sa paroisse, un compte fidèle de son administration des fonds de cette paroisse, et de ses recettes et dépenses pour l'année finissant le trentième jour du mois de décembre précédent.

Si le projet de loi de M. L. O. David est accepté à Québec tous les organes, teurs de bazars et de loteries devront s'adresser à l'ancien ou gouvernement pour obtenir l'autorisation nécessaire.

L'honorable M. Mercier présente un projet de loi qui intéresse les margilliers.

Il déclare que, le on avant le premier jour de février de chaque année, tout margillier sortant de charge, dans la province de Québec, doit rendre à la fabrique de sa paroisse, un compte fidèle de son administration des fonds de cette paroisse, et de ses recettes et dépenses pour l'année finissant le trentième jour du mois de décembre précédent.

Si le projet de loi de M. L. O. David est accepté à Québec tous les organes, teurs de bazars et de loteries devront s'adresser à l'ancien ou gouvernement pour obtenir l'autorisation nécessaire.

A PROPOS DE LANGUE

Dans un temps où l'on discute sur la langue qui doit prévaloir et celles qui doivent céder le pas, ce qui suit ne manque pas d'intérêt.

Alors, au commencement du siècle, l'anglais était la langue d'environ 25 millions de personnes, tant en Europe qu'aux Etats-Unis; les français étaient parés par 31 millions et demi d'être humains; les allemands composaient une population de plus de 30 millions, les Russes étaient en nombre à peu près égal, et il y avait sur terre environ 26 millions d'Espagnols.

Ainsi, sur un total de 161,800,000 habitants, qui parlaient une de ces sept langues, les anglais figuraient pour un 13e, les Allemands pour un 16e, les Français pour un 19e, et les Portugais pour un 21e.

Il y a des publicistes qui, se basant sur ces chiffres, prétendent que l'anglais va devenir la langue universelle; mais le jugement prononcé par Dieu à l'époque de la tour de Babel, n'a pas été annulé encore.

Viennent, en effet, une grande bataille perdue, et l'on voit s'écrouler la puissance qui paraissait la plus fermement assise.

Les faiseurs de statistiques qui se sont complu à recueillir les chiffres reproduits plus haut, se doutent-ils seulement qu'il y a 150 ans au plus, le turc était la langue la plus généralement parlée autour de la Méditerranée?

LEON XIII

Le pape Léon XIII est absorbé en ce moment par un travail d'une nature particulièrement délicate, et auquel les hommes ne montrent d'habitude qu'un médiocre empressement à se livrer.

Il s'agit de son propre monument funéraire, qu'il tient à faire entièrement exécuter de son vivant.

Les devis ont été arrêtés au chiffre de 100,000 francs.

COUPS DE MARTINET

L'Advocate, de Newcastle N.-B. qui a si largement contribué à l'élection de M. Tweedie et de ses trois collègues, juge sévèrement le raccommodage ministériel, et dénonce les traites en gros caractères.

« Northumberland déshonoré — Son honneur politique vendit pour un portefeuille et une réélection de 25 cts sur la coupe du bois. — Les efforts honteux de M. Blair dans la voie de la corruption sont couronnés de succès — Trois renégats désertent le parti qui les a élus. — M. Tweedie voudrait faire précéder son nom du mot honorable, mais à en juger par sa conduite, le qualificatif déshonorable serait plus approprié. — Après avoir déclaré sur les hustings que le gouvernement Blair était pourri et corrompu, M. Tweedie passe en la compagnie de ces gens-là pour la somme de 8,000 par année. — M. Robinson et O'Brien suivent M. Tweedie au paturon du gouvernement moyennant une diminution de 25 cts par mille sur la coupe du bois. — Ils ont prêté l'oreille à la voix du charbonnier et trahi ceux qui les avaient élus sur les adversaires d'un gouvernement corrompu. »

LE PETIT D'ORLEANS

Les dépêches nous apprennent hier le dénouement de la frasque qui vient de faire mettre le duc d'Orléans au nombre des fous qui circulent en dehors des asiles.

Deux ans de prison, il eut peu-être été mieux de le mettre sous les soins du Dr Charcol pendant ce temps.

Voilà, vous dit-on, le lendemain d'élections si favorables à la république, vient demander une couronne et les clefs du Louvre.

Boulangier était un ambitieux demeuré, mais il a été, un jour, la chose d'un assez fort groupe.

Le petit d'Orléans qui ne représente que son papa lequel ne représente rien, n'est qu'un écrouillé, un collégien en rupture, et l'éclat de rire qui accueille son escapade marque bien mal ses vingt et un ans.

Ces petits d'Orléans sont encore plus mal élevés que les petits Bourbons. Ils demandent la France avec une désolvoiture irritante.

Leurs aïeux ont été pour la plupart des artistes en croc-en-jambe, traitant tous les causes pour le plus grand bien de la famille. Ceux qui restent sont riches à millions, paresseux comme des mulets et aussi impopulaires parmi les royalistes que chez les républicains.

Ils seront demain ce que vous voudrez pourvu que le family compact s'en trouve bien.

DEPECES DU SOIR

(Service Spécial)

Le vote des femmes

Toronto, 13 fév. — M. Waters, M. P. P., a déposé son bill demandant que le droit de vote soit donné aux femmes comme aux hommes.

Prisonniers

Lisbonne, 13 fév. — 120 personnes arrêtées pour complote dans l'attaque contre l'ambassade anglaise ont été mises à bord d'un vaisseau de guerre. Le paix est rétabli.

Nouvelle société

Montréal, 13 fév. — L'honorable J.R. Thibault a contracté une société avec M. David Seath, comptable, comme agents financiers et liquidateurs de faillites.

Collision

North Bay, 13 fév. — Deux trains du Pacifique se sont rencontrés. Un ingénieur a été tué et deux chauffeurs grièvement blessés.

Casus

Québec, 13 fév. — Les conservateurs nationaux se sont réunis hier midi en caucus aux baïsses du Parlement, sous la présidence du député de Dorchester. Il paraissait qu'on se serait occupé de la question de trouver un successeur à l'honorable M. Garneau comme ministre et leader au Conseil législatif.

Parnell réhabilité

Londres, 13 fév. — La chambre des lords le comte Granville a reproché au marquis de Salisbury d'avoir adressé au Portugal des dépêches dans le but de pousser profondément blessé ce petit peuple qui a son actif une grande histoire coloniale dont il est justement fier. J'espère, a-t-il ajouté, qu'il n'est pas vrai que des manœuvres navales auront lieu dans la Méditerranée, car il faudrait s'attendre alors à de nouveaux froissements.

Convulsion

Québec, 13 fév. — On remarque ici la présence de quelques solliciteurs et avocats américains, accompagnés d'avocats et de contracteurs. Tout ce monde là semble bien préoccupé et on se demande si ce n'est pas un avant-poste de la grande armée de M. Wiman. De fait, si la Législature se rend à leurs desirs, Montréal et Québec seraient à eux, chemin de fer, écluses, conduits souterrains pour recevoir les fils télégraphiques, téléphoniques et autres, éclairage au gaz, tout semble exciter leurs convulsions.

Le train de Québec échappé à un grand danger

Montréal, 13 fév. — Les voyageurs qui ont fait le trajet de Québec à Montréal avant hier soir, ont échappé à un grand danger, en traversant le pont du St-Maurice, à Trois-Rivières. Au moment où le train était sur le milieu du pont, un des lourds baas de fer qui relient les grandes roues de la locomotive se brisa et tomba à l'eau, à travers les pièces du pont.

Un gros morceau de fer fut jeté en travers de la voie, nous arrivons en peut être un catastrophe terrible à enregistrer. Tout le train aurait pu être précipité dans la rivière.

Cet accident a été cause d'un retard de deux heures, et ce train n'est arrivé à Montréal qu'à dix heures.

En moralité anglaise

Londres, 13 fév. — Une jeune fille très accorte comparu devant la cour de police, aujourd'hui, sous l'accusation d'avoir été sur le mariage Isaac. C'est une cause à sensation, et l'empêcha de donner lieu à beaucoup d'excitation en cour.

Londres, 13 fév. — Des témoignages rendus en cour à Riolet, aujourd'hui, ont prouvé que le monsieur Isaac, impliqué, est le mari de Mme Eliz, la fameuse costumière, de la rue Regent, et non pas le député du même nom. Il a été prouvé qu'il avait séduit Mme Vincent à l'âge de 15 ans.

L'autome dernier il lui a fait une pension annuelle de £1000 et £2000 à son enfant, et il a déjà déposé £500 à son nom.

Dernièrement il a rendu visite à la jeune femme à sa résidence dans le but de lui donner de l'argent. On l'a enfermée à double tour, et Mme Vincent, un pistolet à la main, a tenté de lui faire signer des billets promissoires à défaut de chèque pour un fort montant qu'elle réclamait. Sur son refus elle lui tira un coup de pistolet.

Le coup de feu amena un amoureux en scène. Ce dernier saisit M. Isaac à la gorge et dans la mêlée qu'il en suivit, M. Isaac eut trois doigts de mutilés.

Mlle Vincent dit qu'elle a refusé un offre de £8,500 qui lui a été offerte en règlement par M. Isaac. La cause a été renvoyée.

Nouveau Pierre l'Érmitte

Worcester, 13 fév. — Le Travailleur, journal français publié ici, contient ce qui suit: L'Union France Américaine nous apprend que M. Frank Savard de Lake Linden, Mich., doit visiter sous peu les principaux centres du Canada, et principalement la vallée du Saguenay, où il est né, dans le but d'amener, si possible, l'annexion du Canada aux Etats-Unis. Notre confrère ne nous dit pas si ce compatriote a résolu d'entreprendre cette croisade, pour le moins inopportune, de son propre chef ou d'après les conseils de ses concitoyens du Michigan.

En tous cas, nous ne croyons pas que ce Pierre l'Érmitte, en herbe, s'il met jamais son projet à exécution, puisse aboutir à autre qu'à se couvrir de ridicule. La question de l'annexion est trop grave pour qu'il appartienne à un premier venu de la résourde dans l'affirmative. Nos frères de la province de Québec ne devront pas prendre le sentiment de M. Savard pour celui des Canadiens de l'Est au moins, car bien que ces derniers n'aient qu'à se louer, en règle générale, d'avoir émigré aux Etats-Unis, ils sont loin de faire des vœux pour l'annexion dont ils n'ont pas encore bien saisi tous les avantages pour le Canada français. M. Savard ne sera donc pas surpris de voir les Canadiens de l'Est réprover sa prétendue mission.

Paris, 13 fév. — Le duc d'Orléans n'en appellerait pas de la sentence portée contre lui.

Abolite

Winnipeg, 13 fév. — La langue française vient d'être abolie par un vote de 27 contre 6 en troisième lecture.

Nouvel Etat

Washington, 13 fév. — On va constituer le Wyoming en état.

Mines d'argent

Winnipeg, 13 fév. — Des mines d'argent viennent d'être découvertes, près de Fish Creek, N. O., et quatre compagnies se forment pour les exploiter.

Incendie à New-York

New-York, 13 fév. — L'asile des orphelins catholiques, situé en face de la résidence de M. Vanderbilt, sur la 5ème avenue, a pris feu ce matin. L'incendie, qui a commencé dans les salles où sont déposés les provisions, s'est vite communiqué au grenier, et a été éteint en peu de temps par la brigade, qui avait été notifiée en peu de temps. Les enfants sont sortis en rang sous la conduite des sœurs. Il n'y a pas eu de panique. Les pertes sont évaluées à \$10,000.

Accusé de meurtre

Plattsburg, 13 fév. — Henry Frozier, 22 ans demeurant à Anger Spout, a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Floyd, à Westport, vendredi dernier. Quelque temps après être revenu de la pénitence impression que lui avait causé cet événement, M. Floyd, a fait un rapport au shérif, dans lequel il certifie que le coupable avait été un de ses employés. Le prisonnier a dit qu'il avait travaillé pour les Floyd et pouvait prouver qu'il n'était pas à Westport le jour de l'assassinat.

Le 13 fév. — Henry Frozier, 22 ans demeurant à Anger Spout, a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Floyd, à Westport, vendredi dernier. Quelque temps après être revenu de la pénitence impression que lui avait causé cet événement, M. Floyd, a fait un rapport au shérif, dans lequel il certifie que le coupable avait été un de ses employés. Le prisonnier a dit qu'il avait travaillé pour les Floyd et pouvait prouver qu'il n'était pas à Westport le jour de l'assassinat.

Le 13 fév. — Henry Frozier, 22 ans demeurant à Anger Spout, a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Floyd, à Westport, vendredi dernier. Quelque temps après être revenu de la pénitence impression que lui avait causé cet événement, M. Floyd, a fait un rapport au shérif, dans lequel il certifie que le coupable avait été un de ses employés. Le prisonnier a dit qu'il avait travaillé pour les Floyd et pouvait prouver qu'il n'était pas à Westport le jour de l'assassinat.

Le 13 fév. — Henry Frozier, 22 ans demeurant à Anger Spout, a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Floyd, à Westport, vendredi dernier. Quelque temps après être revenu de la pénitence impression que lui avait causé cet événement, M. Floyd, a fait un rapport au shérif, dans lequel il certifie que le coupable avait été un de ses employés. Le prisonnier a dit qu'il avait travaillé pour les Floyd et pouvait prouver qu'il n'était pas à Westport le jour de l'assassinat.

Le 13 fév. — Henry Frozier, 22 ans demeurant à Anger Spout, a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Floyd, à Westport, vendredi dernier. Quelque temps après être revenu de la pénitence impression que lui avait causé cet événement, M. Floyd, a fait un rapport au shérif, dans lequel il certifie que le coupable avait été un de ses employés. Le prisonnier a dit qu'il avait travaillé pour les Floyd et pouvait prouver qu'il n'était pas à Westport le jour de l'assassinat.

Le 13 fév. — Henry Frozier, 22 ans demeurant à Anger Spout, a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Floyd, à Westport, vendredi dernier. Quelque temps après être revenu de la pénitence impression que lui avait causé cet événement, M. Floyd, a fait un rapport au shérif, dans lequel il certifie que le coupable avait été un de ses employés. Le prisonnier a dit qu'il avait travaillé pour les Floyd et pouvait prouver qu'il n'était pas à Westport le jour de l'assassinat.

Le 13 fév. — Henry Frozier, 22 ans demeurant à Anger Spout, a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Floyd, à Westport, vendredi dernier. Quelque temps après être revenu de la pénitence impression que lui avait causé cet événement, M. Floyd, a fait un rapport au shérif, dans lequel il certifie que le coupable avait été un de ses employés. Le prisonnier a dit qu'il avait travaillé pour les Floyd et pouvait prouver qu'il n'était pas à Westport le jour de l'assassinat.

Le 13 fév. — Henry Frozier, 22 ans demeurant à Anger Spout, a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Floyd, à Westport, vendredi dernier. Quelque temps après être revenu de la pénitence impression que lui avait causé cet événement, M. Floyd, a fait un rapport au shérif, dans lequel il certifie que le coupable avait été un de ses employés. Le prisonnier a dit qu'il avait travaillé pour les Floyd et pouvait prouver qu'il n'était pas à Westport le jour de l'assassinat.

Le 13 fév. — Henry Frozier, 22 ans demeurant à Anger Spout, a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Floyd, à Westport, vendredi dernier. Quelque temps après être revenu de la pénitence impression que lui avait causé cet événement, M. Floyd, a fait un rapport au shérif, dans lequel il certifie que le coupable avait été un de ses employés. Le prisonnier a dit qu'il avait travaillé pour les Floyd et pouvait prouver qu'il n'était pas à Westport le jour de l'assassinat.

Le 13 fév. — Henry Frozier, 22 ans demeurant à Anger Spout, a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Floyd, à Westport, vendredi dernier. Quelque temps après être revenu de la pénitence impression que lui avait causé cet événement, M. Floyd, a fait un rapport au shérif, dans lequel il certifie que le coupable avait été un de ses employés. Le prisonnier a dit qu'il avait travaillé pour les Floyd et pouvait prouver qu'il n'était pas à Westport le jour de l'assassinat.

Le 13 fév. — Henry Frozier, 22 ans demeurant à Anger Spout, a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Floyd, à Westport, vendredi dernier. Quelque temps après être revenu de la pénitence impression que lui avait causé cet événement, M. Floyd, a fait un rapport au shérif, dans lequel il certifie que le coupable avait été un de ses employés. Le prisonnier a dit qu'il avait travaillé pour les Floyd et pouvait prouver qu'il n'était pas à Westport le jour de l'assassinat.

Le 13 fév. — Henry Frozier, 22 ans demeurant à Anger Spout, a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Floyd, à Westport, vendredi dernier. Quelque temps après être revenu de la pénitence impression que lui avait causé cet événement, M. Floyd, a fait un rapport au shérif, dans lequel il certifie que le coupable avait été un de ses employés. Le prisonnier a dit qu'il avait travaillé pour les Floyd et pouvait prouver qu'il n'était pas à Westport le jour de l'assassinat.

Le 13 fév. — Henry Frozier, 22 ans demeurant à Anger Spout, a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Floyd, à Westport, vendredi dernier. Quelque temps après être revenu de la pénitence impression que lui avait causé cet événement, M. Floyd, a fait un rapport au shérif, dans lequel il certifie que le coupable avait été un de ses employés. Le prisonnier a dit qu'il avait travaillé pour les Floyd et pouvait prouver qu'il n'était pas à Westport le jour de l'assassinat.

Le 13 fév. — Henry Frozier, 22 ans demeurant à Anger Spout, a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Floyd, à Westport, vendredi dernier. Quelque temps après être revenu de la pénitence impression que lui avait causé cet événement, M. Floyd, a fait un rapport au shérif, dans lequel il certifie que le coupable avait été un de ses employés. Le prisonnier a dit qu'il avait travaillé pour les Floyd et pouvait prouver qu'il n'était pas à Westport le jour de l'assassinat.

Le 13 fév. — Henry Frozier, 22 ans demeurant à Anger Spout, a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Floyd, à Westport, vendredi dernier. Quelque temps après être revenu de la pénitence impression que lui avait causé cet événement, M. Floyd, a fait un rapport au shérif, dans lequel il certifie que le coupable avait été un de ses employés. Le prisonnier a dit qu'il avait travaillé pour les Floyd et pouvait prouver qu'il n'était pas à Westport le jour de l'assassinat.

Le 13 fév. — Henry Frozier, 22 ans demeurant à Anger Spout, a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Floyd, à Westport, vendredi dernier. Quelque temps après être revenu de la pénitence impression que lui avait causé cet événement, M. Floyd, a fait un rapport au shérif, dans lequel il certifie que le coupable avait été un de ses employés. Le prisonnier a dit qu'il avait travaillé pour les Floyd et pouvait prouver qu'il n'était pas à Westport le jour de l'assassinat.

Le 13 fév. — Henry Frozier, 22 ans demeurant à Anger Spout, a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Floyd, à Westport, vendredi dernier. Quelque temps après être revenu de la pénitence impression que lui avait causé cet événement, M. Floyd, a fait un rapport au shérif, dans lequel il certifie que le coupable avait été un de ses employés. Le prisonnier a dit qu'il avait travaillé pour les Floyd et pouvait prouver qu'il n'était pas à Westport le jour de l'assassinat.

Le 13 fév. — Henry Frozier, 22 ans demeurant à Anger Spout, a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Floyd, à Westport, vendredi dernier. Quelque temps après être revenu de la pénitence impression que lui avait causé cet événement, M. Floyd, a fait un rapport au shérif, dans lequel il certifie que le coupable avait été un de ses employés. Le prisonnier a dit qu'il avait travaillé pour les Floyd et pouvait prouver qu'il n'était pas à Westport le jour de l'assassinat.

Le 13 fév. — Henry Frozier, 22 ans demeurant à Anger Spout, a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Floyd, à Westport, vendredi dernier. Quelque temps après être revenu de la pénitence impression que lui avait causé cet événement, M. Floyd, a fait un rapport au shérif, dans lequel il certifie que le coupable avait été un de ses employés. Le prisonnier a dit qu'il avait travaillé pour les Floyd et pouvait prouver qu'il n'était pas à Westport le jour de l'assassinat.

Le 13 fév. — Henry Frozier, 22 ans demeurant à Anger Spout, a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Floyd, à Westport, vendredi dernier. Quelque temps après être revenu de la pénitence impression que lui avait causé cet événement, M. Floyd, a fait un rapport au shérif, dans lequel il certifie que le coupable avait été un de ses employés. Le prisonnier a dit qu'il avait travaillé pour les Floyd et pouvait prouver qu'il n'était pas à Westport le jour de l'assassinat.

Le 13 fév. — Henry Frozier, 22 ans demeurant à Anger Spout, a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Floyd, à Westport, vendredi dernier. Quelque temps après être revenu de la pénitence impression que lui avait causé cet événement, M. Floyd, a fait un rapport au shérif, dans lequel il certifie que le coupable avait été un de ses employés. Le prisonnier a dit qu'il avait travaillé pour les Floyd et pouvait prouver qu'il n'était pas à Westport le jour de l'assassinat.

Le 13 fév. — Henry Frozier, 22 ans demeurant à Anger Spout, a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Floyd, à Westport, vendredi dernier. Quelque temps après être revenu de la pénitence impression que lui avait causé cet événement, M. Floyd, a fait un rapport au shérif, dans lequel il certifie que le coupable avait été un de ses employés. Le prisonnier a dit qu'il avait travaillé pour les Floyd et pouvait prouver qu'il n'était pas à Westport le jour de l'assassinat.

Le 13 fév. — Henry Frozier, 22 ans demeurant à Anger Spout, a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Floyd, à Westport, vendredi dernier. Quelque temps après être revenu de la pénitence impression que lui avait causé cet événement, M. Floyd, a fait un rapport au shérif, dans lequel il certifie que le coupable avait été un de ses employés. Le prisonnier a dit qu'il avait travaillé pour les Floyd et pouvait prouver qu'il n'était pas à Westport le jour de l'assassinat.

Le 13 fév. — Henry Frozier, 22 ans demeurant à Anger Spout, a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Floyd, à Westport, vendredi dernier. Quelque temps après être revenu de la pénitence impression que lui avait causé cet événement, M. Floyd, a fait un rapport au shérif, dans lequel il certifie que le coupable avait été un de ses employés. Le prisonnier a dit qu'il avait travaillé pour les Floyd et pouvait prouver qu'il n'était pas à Westport le jour de l'assassinat.

Le 13 fév. — Henry Frozier, 22 ans demeurant à Anger Spout, a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir assassiné Mme Floyd, à Westport, vendredi dernier. Quelque temps après être revenu de la pénitence impression que lui avait causé cet événement, M. Floyd, a fait un rapport au shérif, dans lequel il certifie que le coupable avait été un de ses employés. Le prisonnier a dit qu'il avait travaillé pour les Floyd et pouvait prouver qu'il n'était pas à Westport le jour de l'assassinat.

Le 13 fév. — Henry Frozier, 2

LA VENTE INCOMPARABLE

DU STOCK DE H. H. PIGEON EST COMMENCEE

LES ACHETEURS ABONDENT

Les marchandises se sacrifient

Rendez - Vous a Bonne Heure CHEZ

Pigeon Pigeon & Cie.,

49 51 Rue Rideau OTTAWA

THE JAPON

La demande pour notre thé de 30 cts a été si grande, que nous avons cru, dans l'intérêt de notre clientèle, d'en acheter une plus grande quantité que d'habitude.

STROUD & FRERES

109 rue Rideau et 172 rue Sparks

C'EST DECIDE!

Tous nos articles de modes D'HIVER

Seront Vendus A

Moitié prix

Il nous faut les vendre

Chaque dame devrait venir voir les bargains que nous offrons au magasin de

Woodcock K

318 RUE WELLINGTON

NOUS VOUS SOUHAITONS UN HEUREUX NOEL

ET Une Bonne et Heureuse Année

BROWN, EDMONDSON & Cie., 61 RUE RIDEAU.

Union Saint-Thomas

Les membres de cette société sont priés de se réunir à la salle St. Joseph, vendredi matin, le 14 courant, à 7 heures précises afin d'assister aux funérailles d'un de nos confrères, M. Louis Gono, décédé hier soir.

SOCIÉTÉ ST PIERRE

Les membres de cette société sont priés de se réunir vendredi matin à leur salle, rue Dalhousie, à 7 h. m. précises pour la séance de la présidence du défunt M. Louis Gono, père, rue Friel No 76.

SOCIÉTÉ ST ANTOINE DE PADOUE

M. Louis Gono, membre de cette société, étant décédé le 11 courant, les membres de la Société sont priés d'assister avec les prières à son enterrement qui aura lieu demain (vendredi) à huit heures, A. M. à l'église Ste Anne.

NOUVELLES LOCALES

M. Marotte, manufacturier de cigares de Montréal, est en ville. Le comité des mères se réunira ce soir.

ECROS PARLEMENTAIRES

Le débat sur le bill MacCarthy recommence ce soir à la chambre des Communes, et sera continué ce matin.

Excitation était considérable hier, à la chambre des Communes. En prévision de la discussion sur le bill MacCarthy, les citoyens d'Ottawa de toutes classes avaient envahi les galeries de la chambre.

Après l'adoption en deuxième lecture de quelques bills privés, M. McCarthy propose la deuxième lecture du bill pour amender les statuts du Territoire du Nord-Ouest relativement à la langue française.

M. DAVIN dit qu'il avait donné avis d'un amendement, mais qu'il en a quelque peu modifié les termes. Il propose donc que le bill ne soit pas lu une deuxième fois, mais qu'il soit résolu: Qu'il est expédient que l'Assemblée législative du Nord-Ouest soit autorisée à disposer de ce sujet de la langue française par voie d'ordonnance ou par une résolution législative, après les prochaines élections dans ces Territoires.

M. DAVIN prononce, à l'appui de son amendement, un discours à la fois sérieux et humoristique. Il dit qu'il est heureux de voir tout l'intérêt que McCarthy porte au Nord-Ouest; mais cet intérêt vient un peu tard. Comment se fait-il qu'il n'ait fait rien de cette année? Espère-t-il par cette attitude que la langue française se relèvera de la lourde chute qu'il a faite, l'an dernier, dans son attaque contre les Jésuites?

M. McCarthy a prononcé devant une assemblée populaire à Ottawa, un discours dans lequel il a fait un violent appel aux passions populaires. Il n'est pas digne d'un homme d'état de prêcher de telles doctrines: à une foule ignorante; c'est commettre un crime. M. McCarthy veut supprimer la langue française; mais il s'y prend d'une manière bien inhabile. Il se vante d'être un homme qui parle la langue française et qui en parle profondément dans son cœur; mais il ne parle pas la langue française et ne parle pas profondément de la langue française.

M. DAVIN dit qu'il a vu dans le discours de McCarthy un grand nombre de fautes de français, et qu'il a voulu le faire lire aux députés de son parti. Il a été très amusant de voir les députés de son parti lire le discours de McCarthy et de voir qu'ils ne savaient pas ce qu'ils lisaient.

M. DAVIN dit qu'il a vu dans le discours de McCarthy un grand nombre de fautes de français, et qu'il a voulu le faire lire aux députés de son parti. Il a été très amusant de voir les députés de son parti lire le discours de McCarthy et de voir qu'ils ne savaient pas ce qu'ils lisaient.

M. DAVIN dit qu'il a vu dans le discours de McCarthy un grand nombre de fautes de français, et qu'il a voulu le faire lire aux députés de son parti. Il a été très amusant de voir les députés de son parti lire le discours de McCarthy et de voir qu'ils ne savaient pas ce qu'ils lisaient.

M. DAVIN dit qu'il a vu dans le discours de McCarthy un grand nombre de fautes de français, et qu'il a voulu le faire lire aux députés de son parti. Il a été très amusant de voir les députés de son parti lire le discours de McCarthy et de voir qu'ils ne savaient pas ce qu'ils lisaient.

M. DAVIN dit qu'il a vu dans le discours de McCarthy un grand nombre de fautes de français, et qu'il a voulu le faire lire aux députés de son parti. Il a été très amusant de voir les députés de son parti lire le discours de McCarthy et de voir qu'ils ne savaient pas ce qu'ils lisaient.

M. DAVIN dit qu'il a vu dans le discours de McCarthy un grand nombre de fautes de français, et qu'il a voulu le faire lire aux députés de son parti. Il a été très amusant de voir les députés de son parti lire le discours de McCarthy et de voir qu'ils ne savaient pas ce qu'ils lisaient.

M. DAVIN dit qu'il a vu dans le discours de McCarthy un grand nombre de fautes de français, et qu'il a voulu le faire lire aux députés de son parti. Il a été très amusant de voir les députés de son parti lire le discours de McCarthy et de voir qu'ils ne savaient pas ce qu'ils lisaient.

M. DAVIN dit qu'il a vu dans le discours de McCarthy un grand nombre de fautes de français, et qu'il a voulu le faire lire aux députés de son parti. Il a été très amusant de voir les députés de son parti lire le discours de McCarthy et de voir qu'ils ne savaient pas ce qu'ils lisaient.

M. DAVIN dit qu'il a vu dans le discours de McCarthy un grand nombre de fautes de français, et qu'il a voulu le faire lire aux députés de son parti. Il a été très amusant de voir les députés de son parti lire le discours de McCarthy et de voir qu'ils ne savaient pas ce qu'ils lisaient.

PETITE GAZETTE

ON DEMANDE une servante, chez M. Lacroix, 140 rue St. Joseph, à Ottawa. S'adresser à ce bureau.

ON DEMANDE Une fille canadienne française, trouvant de l'emploi s'adressant à Mme Oscar McDonald, No. 22 rue St. André.

ON DEMANDE un jeune garçon pour porter le Canada à la Cité de St. Paul. S'adresser à ce bureau.

A VENDRE Un piano neuf sortant de la manufacture Heintzman. Conditions faciles, s'adresser au bureau du Canada.

ON DEMANDE Un jeune garçon pour porter le Canada à la Cité de St. Paul. S'adresser à ce bureau.

A VENDRE Un bon engin de seconde main de 3 chevaux vapeur et une chaudière de 8 chevaux. S'adresser au bureau du Canada.

A VENDRE Le "Sloop Galmat" de M. Winslow. S'adresser au bureau du Canada.

A VENDRE Un bon engin de seconde main de 3 chevaux vapeur et une chaudière de 8 chevaux. S'adresser au bureau du Canada.

A VENDRE Un bon engin de seconde main de 3 chevaux vapeur et une chaudière de 8 chevaux. S'adresser au bureau du Canada.

A VENDRE Un bon engin de seconde main de 3 chevaux vapeur et une chaudière de 8 chevaux. S'adresser au bureau du Canada.

A VENDRE Un bon engin de seconde main de 3 chevaux vapeur et une chaudière de 8 chevaux. S'adresser au bureau du Canada.

A VENDRE Un bon engin de seconde main de 3 chevaux vapeur et une chaudière de 8 chevaux. S'adresser au bureau du Canada.

A VENDRE Un bon engin de seconde main de 3 chevaux vapeur et une chaudière de 8 chevaux. S'adresser au bureau du Canada.

A VENDRE Un bon engin de seconde main de 3 chevaux vapeur et une chaudière de 8 chevaux. S'adresser au bureau du Canada.

A VENDRE Un bon engin de seconde main de 3 chevaux vapeur et une chaudière de 8 chevaux. S'adresser au bureau du Canada.

A VENDRE Un bon engin de seconde main de 3 chevaux vapeur et une chaudière de 8 chevaux. S'adresser au bureau du Canada.

A VENDRE Un bon engin de seconde main de 3 chevaux vapeur et une chaudière de 8 chevaux. S'adresser au bureau du Canada.

A VENDRE Un bon engin de seconde main de 3 chevaux vapeur et une chaudière de 8 chevaux. S'adresser au bureau du Canada.

A VENDRE Un bon engin de seconde main de 3 chevaux vapeur et une chaudière de 8 chevaux. S'adresser au bureau du Canada.

A VENDRE Un bon engin de seconde main de 3 chevaux vapeur et une chaudière de 8 chevaux. S'adresser au bureau du Canada.

A VENDRE Un bon engin de seconde main de 3 chevaux vapeur et une chaudière de 8 chevaux. S'adresser au bureau du Canada.

A VENDRE Un bon engin de seconde main de 3 chevaux vapeur et une chaudière de 8 chevaux. S'adresser au bureau du Canada.

A VENDRE Un bon engin de seconde main de 3 chevaux vapeur et une chaudière de 8 chevaux. S'adresser au bureau du Canada.

A VENDRE Un bon engin de seconde main de 3 chevaux vapeur et une chaudière de 8 chevaux. S'adresser au bureau du Canada.

A VENDRE Un bon engin de seconde main de 3 chevaux vapeur et une chaudière de 8 chevaux. S'adresser au bureau du Canada.

A VENDRE Un bon engin de seconde main de 3 chevaux vapeur et une chaudière de 8 chevaux. S'adresser au bureau du Canada.

A VENDRE Un bon engin de seconde main de 3 chevaux vapeur et une chaudière de 8 chevaux. S'adresser au bureau du Canada.

A VENDRE Un bon engin de seconde main de 3 chevaux vapeur et une chaudière de 8 chevaux. S'adresser au bureau du Canada.

A VENDRE Un bon engin de seconde main de 3 chevaux vapeur et une chaudière de 8 chevaux. S'adresser au bureau du Canada.

